

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

liste de matériel obligatoire

cours primaires, collèges, lycées // année 2019-2020

☛ **Chaque élève doit apporter son matériel à chaque cours.**

☛ **Il est impératif de noter le nom de votre enfant sur chaque matériel.**

Toutes les fournitures collectives telles que papiers divers, gouaches, encres, peintures, etc... sont fournies par la Ville.

- 1 crayon de bois HB
- 1 crayon de bois 2H
- ▶ 1 stylo encre noir à pointe fine (Ex : pilot V.ball 0,5 mm noir)
- ▶ 1 gomme
- ▶ 1 taille crayon
- ▶ 1 stick de colle 21gr
- ▶ 1 règle graduée 30 cm
- ▶ 1 paire de ciseaux
- ▶ 12 crayons de couleur en bois
- ▶ 1 pochette de feutres
- ▶ 4 pinceaux :
 - 1 gros n° 16 ou 18
 - 1 moyen n° 10 ou 12
 - 1 petit n° 4 ou 6
 - 1 petit n° 2
- ▶ 2 brosses plates souples :
 - 1 moyenne n° 10 ou 12
 - 1 petite n° 4 ou 6
- ▶ 1 carton à dessin 52 x 67 cm (raisin)
- ▶ 1 pot pour l'eau [pot de yaourt, gobelet plastique, etc.]
 - Les pots en verre ne sont pas autorisés.
- ▶ **1 vieux tablier ou vieux vêtement manches longues**
- ▶ Plusieurs chiffons, indispensables, tout au long de l'année
 - Si vous avez des chiffons à nous donner, ils nous seront très utiles.

Reprise des cours les mardi 3 et mercredi 4 septembre 2019